



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services bancaires

Question écrite n° 39244

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'augmentation constante et sur le caractère arbitraire de la détermination et de l'évolution des frais bancaires. De plus en plus d'opérations facturées, des tarifs sans cesse augmentés, les services bancaires proposés aux particuliers pénalisent volontairement les personnes ayant de petits revenus. L'enquête menée par la CLCV auprès de 85 banques en 2004 démontre une augmentation du montant des frais bancaires. L'utilisation des services bancaires par le consommateur est toujours aussi coûteuse. De plus, les établissements bancaires peuvent changer unilatéralement ces taux, sans en informer clairement leurs clients, lesquels ne s'aperçoivent des sommes qui leur ont été prélevées qu'après un examen minutieux de leurs relevés. Aussi elle lui demande s'il ne convient pas de réglementer l'information aux clients sur la modification des tarifs, afin de la rendre obligatoire et suffisamment explicite.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39244

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3397